Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES
SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
ANNEXES SANITAIRES - VOLET EAUX PLUVIALES

Travaux et recommandations

En application de l'article L2224-10 du CGCT – Alinéa 4

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

- *Réseau d'eau pluviale :*

Réseau E.P. existant

Fossé

- *Divers :*

PLU (Zones U et AU)

Secteur Potentiellement Urbanisable

Réseau hydrographique

Zone humide

① *Travaux à réaliser :* Aménager un exutoire à la zone → Travaux Proposés

① *Recommandation :* Sensibiliser les propriétaires riverains à leurs droits et obligations → Recommandations

Travaux préconisés: Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 300 → Préconisations de travaux issues de l'étude des Gestion des eaux pluviales du cabinet Montmasson (2007)

Certifié conforme et vu pour être annexé à mon arrêté en date du 26 Octobre 2016, prescrivant l'enquête publique sur le projet de PLU de Menthon-Saint-Bernard.

Le Maire,
Antoine de Menthon

Date : Avril 2016
Echelle : 1/5000
Fichier : AS_EP_Menthon.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 – Reproduction interdite>>

Nord

Commune de VERRIER DU LAC

Ruisseau de la Touvière

Commune de ALEX

Ruisseau des Engagnes

Ruisseau dit "des Penez"

Ruisseau du Crêt Thermet

Ruisseau de Barré

Ruisseau de la Poulaillère

Ruisseau du Biollon

Ruisseau de Merdaret

Ruisseau de la Frasse

Ruisseau des Bottières

Ruisseau du Vars

Commune de BLUFFY

Lac d'ANNECY

SPU N° 1

SPU N° 2

Sur les secteurs de résurgences

⑧ *Travaux à réaliser :* Surveiller l'état des Bassins Versants Amont

⑨ *Travaux à réaliser :* Prise en compte des ruissellements et résurgences dans les projets

⑩ *Travaux à réaliser :* Pour les habitations vulnérables, mise en place de dispositifs de protection rapprochée

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 300

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 500

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 800

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 600

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 800

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 400

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 500

⑤ *Travaux à réaliser :* Entretien régulier des cours d'eau (exutoires et amont des ouvrages)

⑥ *Travaux à réaliser :* Surveillance des secteurs où les berges sont instables

Travaux préconisés : Exutoire Ø 800 à renforcer Ø 1200

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 800

Travaux préconisés : Renforcement du réseau avec un collecteur Ø 600

Travaux préconisés : Renforcement de la buse Ø 600 avec une buse Ø 1000

Travaux préconisés : Buse Ø 500 à renforcer Ø 800

Sur l'ensemble de la commune

② *Travaux à réaliser :* Entretien régulier du fossé exutoire

① *Recommandation :* Sensibiliser les propriétaires riverains à leurs droits et obligations

② *Recommandation :* Prévenir tout stockage ou dépôt dans une bande de 10 m

③ *Recommandation :* Chercher des alternatives à tout projet visant à artificialiser les cours d'eau

Sur l'ensemble des SPU

④ *Travaux à réaliser :* Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/ infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone

Sur l'ensemble des Cours d'eau

⑤ *Travaux à réaliser :* Entretien régulier des cours d'eau

Sur le ruisseau des Bottières

⑦ *Travaux à réaliser :* Surveiller l'état sanitaire du cours d'eau (situé dans le PPR du captage)

③ *Travaux à réaliser :* Respect des dispositions de protection des cours d'eau.

③ *Travaux à réaliser :* Respect des dispositions du PLU pour la protection des cours d'eau

① *Recommandation :* Sensibiliser les propriétaires riverains à leurs droits et obligations

② *Recommandation :* Prévenir tout stockage ou dépôt dans une bande de 10 m

Echelle
0 100 200 m